

succession remise en question

Par **horus**, le **21/10/2007** à **11:38**

Ma grand mere est decedee il y a maintenant 25 ans et ma mere etant son seul enfant a herite a l'epoque de la totalite des biens.

Hier , notre notaire nous transmet une lettre d'une femme se presentant comme etant la fille du fils de ma grand mere , celui ci est decede dernièrement et aurait été abandonné par ma grand mere a sa naissance il y a maintenant 80 ans .

La lettre de la dame en question est sans eqivoque , c'est l'aspect pecunier qui l'interesse .

Bien entendu , tout cela va etre verifie (dans la mesure du possible) mais un certain nombre de questions se posent :

Cette succession qui date de 25 ans peut elle etre remise en question ?

Si oui , doit 'on rembourser cette personne sur la base de la valeur a l'epoque , réindexée ou réestimée ?

Peux t'on contester ?

Merci pour votre aide !

Par **Olivier**, le **21/10/2007** à **13:06**

attendons les verifications... Sinon ça va nous faire comme l'affaire Yves Montand...

Sinon bien sûr il faudra établir un nouveau calcul des droits de chacun au jour du décès puis si les parties le désirent partager les biens en fonction de leur valeur actuelle.

Par **Camille**, le **22/10/2007** à **11:56**

Bonjour,

[quote="Olivier":1txg8t28]attendons les vérifications... Sinon ça va nous faire comme l'affaire Yves Montand...

[/quote:1txg8t28]

Oui, parce qu'il ne suffit pas de le prétendre...